



ACCES AU SERVICE DE RESTAURATION

publié le 09/09/2022

RAPPEL : l'accès au self se fait obligatoirement avec une carte magnétique.

Une carte a été prêtée à chaque élève lors de son arrivée au collège.

Il doit l'utiliser à chaque passage.

En cas de perte, une nouvelle carte doit être achetée (5€ - tarif voté en conseil d'administration).

Merci de vérifier que votre enfant respecte cette règle.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.